Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260414-DEL2026_04_092-DE

Délibération

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 14 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 14 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est réuni le Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants

ANDRÉ-LANDAIS Catherine, BACHIR Anne, BATARD Guillaume, BERTRAND Jean-Yves, BEUGNET Sébastien, BILLAUX Béatrice, BINOT Marie-Christine, BONINO Emilie, BONNEAU Pascal, BOUILLENNEC Rachel, BOURGES Yann, BOUTIER Yvon, BRICAGE Henry, BRIER Sandrine, CADUDAL Véronique, CALLONNEC Claude, CHAMPAGNE Xavier, CHAPPÉ Fanny, CHARLES Olivier, CLEC'H Vincent, *COLLET Philippe (suppléant)*, CONNAN Gildas, CORBEL Samuel, CORREZE Patricia, COZLER Véronique, DANIEL Anne-Yvonne, DOYEN Virginie, DUMAIL Michel, ÉCHEVEST Yannick, GARREC Loïc, GAUTIER Guy, GIUNTINI Jean-Pierre, GUENEGOU Ludovic, GUERVILLY Olivier, HENRY Joël, HERVE Gildas, JOBIC Cyril, KERBAUL Etienne, KERLOGOT Yannick, KERROGUES Joanne, LE BARS Yannick, LE BEGUEC Marilyse, LE BIHAN Christophe, LE BLEVENNEC Gilbert, LE COTTON Anne, LE COUSTER Éric, LE FOLL Marie-Françoise, LE GALL Sylvie, LE GOAZIOU Anthony, LE GOFF Philippe, LE GRAET Anthony, LE GRAET Carole, *LE GUILCHER Philippe (suppléant)*, LE JANNE Claudie, LE LAY Tugdual, LE MARREC François, LE MEAUX Vincent, LE MEUR Frédéric, LE PESSOT Damien, LE VAILLANT Gilbert, LEBRETON Bruno, LEYOUR Pascal, LOUIS Guillaume, LOYER Isabelle, LOZAC'H Claude, MALINAS Damien, MARCHAND Cinderella, NICLOUX Marie-Christine, NOGÉ Bruno, O'CONNOR Nathalie, PAGNY Gilles, PARISCOAT Dominique, PICART Olivier, PINEL Clarisse, PRIGENT Christian, PRIGENT Jean-Paul, QUERE Yann, ROPERS Daniel, SANZ Myriam, TANGUY Béatrice, TERTRAIS Isabelle, VIBERT Richard

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BRISSONNEAU Alix à LE GOFF Philippe ; ÉTRILLARD Cécile à DUMAIL Michel ; ROLLAND Véronique à PAGNY Gilles.

Nombre de conseillers en exercice :	**85 Titulaires - 41 suppléants**
Présents	82
Procurations	03
Votants	**85**
Absents	

Date d'envoi de la convocation : 08 avril 2026
Secrétaire de séance Béatrice BILLAUX

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 022-200067981-20260414-DEL2026_04_092-DE

Délibération

DEL2026-04-092 DÉTERMINATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2025, fixant le nombre et la répartition des sièges au sein de Guingamp- Paimpol Agglomération ;

Considérant qu'en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou plusieurs vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif du Conseil d'agglomération, et dans la limite de quinze (15) vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deux règles précitées, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que le Conseil communautaire peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du Bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

Le Président propose de fixer le nombre de vice-président-e-s à 15 (quinze) postes et propose de créer 08 (huit) postes de conseillers-es délégué-ée-s, membres du Bureau communautaire.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de fixer le nombre de Vice-président-e-s à 15 (quinze) ;
- Décide de fixer 08 (huit) postes de conseillers-es délégué-ée-s qui seront membres du Bureau communautaire.

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Président,
Vincent LE MEAUX

La secrétaire de séance,
Béatrice BILLAUX